

# Compte rendu

## Assemblée générale de la FFMC

**Lamoura, les 18, 19 et 20 mai 2013**

NB : Ce compte rendu est retranscrit à partir de prises de notes et non d'un enregistrement.

**Fédération Française des Motards en Colère**

35 bis rue des Messiers - 93100 MONTREUIL - Tél : 01 48 18 03 20  
contact@ffmc.fr - www.ffmc.fr

Mouvement FFMC :



La FFMC est membre de la

## I. Sommaire

<b>I. Sommaire</b>	<b>2</b>
<b>II. Propos préliminaires</b>	<b>4</b>
<b>Début de l'Assemblée générale (AG), le 18 mai 2013</b>	<b>5</b>
<b>I. Présentation du rapport moral</b>	<b>5</b>
<b>II. Questions/réponses et débat sur l'actualité</b>	<b>5</b>
<b>III. Présentation du rapport financier 2012</b>	<b>12</b>
<b>IV. Présentation des budgets prévisionnels</b>	<b>14</b>
<b>V. Présentation des Vérificateurs aux comptes (VAC)</b>	<b>15</b>
<b>VI. Trésorerie des antennes : quelques chiffres</b>	<b>15</b>
<b>VII. Vote des résolutions règlementaires</b>	<b>16</b>
<b>VIII. Présentation visuelle des candidats au Bureau national et des candidats aux postes de vérificateur aux comptes (VAC)</b>	<b>16</b>
<b>IX. Proposition de commissions de travail</b>	<b>16</b>
<b>Suite de l'Assemblée générale, le 20 mai 2013</b>	<b>17</b>
<b>I. Compte-rendu des commissions de travail</b>	<b>17</b>
<b>1. Commission Sécurité routière</b>	<b>17</b>
<b>2. Commission formation des militants</b>	<b>17</b>
<b>3. Commission communication</b>	<b>18</b>
<b>4. Commission jeunes</b>	<b>20</b>
<b>5. Commission ERJ</b>	<b>20</b>
<b>II. Présentation des candidats au bureau national.</b>	<b>22</b>
<b>III. Vote pour les candidats au Bureau national</b>	<b>23</b>

<i>IV. Élection des Vérificateurs aux comptes (VAC)</i>	23
<i>V. Présentation des antennes 05 et 51</i>	23
<i>Clôture des Assises.</i>	23
<i>Annexes</i>	24
<i>I. Vote des Résolutions</i>	24
<i>II. Autres annexes</i>	26

## II. Propos préliminaires

Nous remercions la FFMC 39 ainsi que les équipes de l'Assurance Mutuelle Des Motards (AMDM), du Secrétariat National (SN) et de la Trésorerie Nationale (TN), pour l'organisation des Assises 2013 qui se sont déroulées les 18, 19 et 20 mai 2013 à Lamoura (39), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour établi par le Bureau National (BN) et approuvé par les antennes départementales et structures FFMC participantes.

Étaient présents :

Le Bureau National (BN) : Francis Cervellin, Nathanaël Gagnaire, Bernard Hanriot, Frédéric George, Frédéric Roy, Patrick Vriet, et France Wolf.

Le Secrétariat National (SN) : Marc Bertrand, Catherine Galdos, Vanessa Lebrun, Valentin Page et Éric Thiollier.

Les Vérificateurs Aux Comptes (VAC) : Marc Leblanc et Thierry Soldà-Busson.

Les structures de la FFMC (Assurance Mutuelle Des Motards [AMDM], FFMC Loisirs nationale, Association pour la Formation Des Motards [AFDM]), les Éditions de la FFMC / Moto Magazine et les associations nationales adhérentes SMA (Solidarité Motards Accidentés) et GMC (Gai Moto-Club)).

Antennes départementales FFMC :

FFMC 01 - FFMC 04 - FFMC 05 - FFMC 06 - FFMC 10 - FFMC 12 - FFMC 13 -  
FFMC 14 - FFMC 16 – FFMC 17 – FFMC 19 - FFMC 21 - FFMC 22 - FFMC 24 - FFMC 25 -  
FFMC 26/07 – FFMC 27 – FFMC 29 - FFMC 30 - FFMC 32 - FFMC 33 - FFMC 34 - FFMC  
35 - FFMC 37 - FFMC 38 - FFMC 39 - FFMC 40 - FFMC 42 - FFMC 43 - FFMC 44 - FFMC  
45 - FFMC 46 - FFMC 47 - FFMC 48 - FFMC 49 - FFMC 51 - FFMC 53 - FFMC 54 -  
FFMC 57 - FFMC 58 - FFMC 59 - FFMC 60 – FFMC 61 - FFMC 62 - FFMC 63 – FFMC 64  
- FFMC 66 - FFMC 67 - FFMC 68 - FFMC 69 - FFMC 71 - FFMC 73 - FFMC 74 - FFMC  
Paris Petite Couronne (75, 92, 93, 94) - FFMC 76 - FFMC 77 - FFMC 78 - FFMC 79 - FFMC  
80 - FFMC 82 - FFMC 83 - FFMC 84 – FFMC 86 - FFMC 87 - FFMC 88 - FFMC 89 –  
FFMC 91 – FFMC 95 - FFMC 974.

Toutes les antennes présentes, à jour de cotisation, l'AFDM nationale, l'AMDM, la FFMC Loisirs nationale, les Associations nationales à jour de cotisation, ont reçu 1, 2 ou 3 bulletins de vote, en fonction du nombre de délégués présents à cette Assemblée Générale, soit **196 bulletins de votes distribués**. L'antenne 90 n'ayant pas envoyé la rétribution de ses adhésions au national, le droit de vote ne lui a pas été accordé à cette antenne.

## Début de l'Assemblée générale (AG), le 18 mai 2013

Président de séance : Frederic Roy (le samedi) et Patrick Vriet (le lundi).

Secrétaire de séance : Valentin Page.

Un discours est prononcé par l'antenne du 39.

L'introduction au rapport moral est fait par France Wolf.

### I. Présentation du rapport moral

Le rapport moral est présenté sous forme de questions/réponses entre Jean-Pierre Théodore, journaliste et rédacteur en chef adjoint pour Moto Magazine, et les membres du Bureau national.

[Voir document de présentation du rapport moral en annexes.](#)

### II. Questions/réponses et débat sur l'actualité

Frédéric Jeorge rappelle que la MEP Ride<sup>1</sup> sera organisée par la Fédération of European Motorcyclist Associations (FEMA) le 26 juin prochain et appelle les militants présents à prêter leur concours pour l'organisation de cet événement.

**La FFMC 40** pose une question à propos de l'ancienne **route nationale 10** (RN 10) qui fait aujourd'hui l'objet d'un **Partenariat Public Privé (PPP)**. Cette route est devenue une autoroute (2\*3 voies) payante exploitée par le groupe Vinci. Le problème est que les usagers n'ont pas d'alternative gratuite à cet axe et sont donc obligés d'emprunter cette voie payante. Y aurait-il possibilité/nécessité de créer d'un collectif sud-ouest ? Un collectif national ? Jaques Mestre (FFMC 40) ajoute certains éléments de compréhension concernant le désengagement de l'État. Il craint que si l'on ne fait rien, il pourrait y avoir une généralisation de ce phénomène à l'échelle nationale.

Le BN s'engage à apporter toute l'aide juridique et politique à ce sujet. Par ailleurs, le BN indique qu'il faut se mettre en relation avec les associations locales et nationales sur ce type de sujet.

**La FFMC 42** aborde le cas de la **Route Centre Europe Atlantique (RCEA)**. En Saône-et-Loire, un **référendum sur la RCEA payante** a eu lieu et ils ont pu observer que **les usagers sont majoritairement contre rendre cette route payante**. **Marc Bertrand, du Secrétariat national** indique la définition de l'acronyme RCEA.

---

<sup>1</sup> « Members of European Parliament Ride » = balade des députés européens

La **FFMC 91** félicite le BN pour la présentation du rapport moral. L'antenne pose des questions à propos du « **Projet Associatif 2** » (PA2) qui est en phase de développement. Elle souhaite savoir si le test des **Conseils de Région (CdR) se déroulant sur deux jours** a été concluant et si la mise en route du PA2 va s'accélérer. Le BN rappelle que le Projet associatif 1 date de 2008 et que la réflexion sur le PA2 a débuté en 2010. Le BN se dit globalement satisfait de ces « CdR tests ». Il encourage les antennes à se réunir la veille du CdR pour la formation des militants et l'échange sur divers sujets locaux. Il faut laisser du temps aux antennes afin que les CdR « nouvelle version » se mettent en place de manière naturelle.

Monique, de la **FFMC 06**, correspondante ERJ, demande si la **troisième formation ERJ à Toulouse** aura lieu. Frédéric Roy, membre du BN, indique qu'elle risque d'être annulée faute de participants en nombre suffisants (il en faut 16 pour organiser une formation).

La **FFMC 87** demande des précisions sur le déroulement de la rencontre qui a eu lieu entre la **FFMC nationale et la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves)**.

Marc Bertrand, Chargé de mission Sécurité routière (CMSR) au Secrétariat national (SN), indique que la rencontre avec les parents d'élèves a été organisée pour faire connaître les interventions ERJ et les développer. La concrétisation de cette démarche est la publication dans la revue de la FCPE d'une interview d'une de nos intervenantes formées. A l'avenir, il faudra reprendre contact avec cette fédération. Le BN indique également qu'il faut sensibiliser les parents au cyclomoteur et à son entretien. Le CMSR indique que la FFMC a de bons contacts avec une autre association à ce sujet.

La **FFMC 40** demande où en est le dossier « **Plan de Protection de l'Atmosphère** » (PPA).

Le BN indique que les arguments de la FFMC seront bientôt défendus devant des fonctionnaires du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie avec lesquels une rencontre est prévue le 10 juin 2013. Le BN rappelle que, bien que toutes les régions de France ne soient pas concernées par les PPA, toutes doivent rester attentives aux questions de mobilité qui sont discutées au sein de leur département. Pour cela, elles doivent essayer de se procurer les études et plans élaborés par les instances locales (préfecture, conseil général, etc.) pour en savoir plus sur la prise en compte des usagers de 2RM dans les politiques menées en faveur des déplacements et de la mobilité. A ce sujet, le

BN remercie une militante de la FFMC 16 pour leur avoir procuré un document de ce type. Le BN précise que le compte rendu de la réunion avec le ministère sera évidemment envoyé aux antennes.

Le CMSR pointe le problème de la non prise en compte des véhicules anciens dans la mise en place de ces PPA. Selon lui, il ne faut pas compter sur la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) pour défendre les intérêts des véhicules anciens. Il rappelle que cette association ne s'occupe que des véhicules disposant d'une carte grise de collection. Elle est d'ailleurs mandatée par l'État pour délivrer, moyennant finances, tous les documents nécessaires à l'établissement d'une carte grise de collection. Il précise également que la FFVE était pour le Contrôle technique moto (CT).

**Yannick Picard (directeur de rédaction des Éditions de la FFMC) : quelle sera la stratégie de la FFMC si le Contrôle technique venait à être voté par le Parlement européen ?**

Eric Thiollier, Délégué général de la FFMC, répond qu'il faut prendre le dossier étape par étape. Pour le moment, c'est au niveau de la commission de transport que cela se joue. Il rappelle que les antennes ont un rôle crucial à jouer jusqu'au vote du texte par le Parlement qui aura lieu début juillet. Il nous faut convaincre les députés européens que la mise en place du CT doit rester une initiative laissée à chaque État membre.

Les élections des députés européens auront lieu l'année prochaine, cela peut nous être utile. Frédéric Jeorge, membre du BN, précise que l'on ne peut pas aborder le sujet en disant que nous sommes contre le principe même du CT puisque 11 pays l'ont déjà instauré.

**La FFMC 87** indique que **le CT est illégitime** et demande si des actions de terrain seront organisées le 31 mai prochain à l'occasion du vote de l'avis de la commission transport sur la directive.

Le BN indique que la FFMC a déjà fait un très bon travail de lobbying. Au niveau européen, les moyens d'actions sont forcément limités puisque les décisions sont aussi prises par les représentants d'autres pays sur lesquels nous n'avons pas de prise. Il faut faire pression sur nos députés européens pour qu'ils convainquent les députés des autres États membres.

Patrick Sabatié, de **la FFMC 26/07**, demande si l'antenne doit écrire aux députés qui ne sont pas à la commission transport du parlement européen.

Eric Thiollier, DG, répond qu'il conviendra de les contacter après le 31 mai. Il indique également qu'il faut surtout travailler sur les députés écologistes et les libéraux de gauche / centre.

Sophie Brunette, de **la FFMC 22**, précise qu'ils ont rencontré Alain Cadec (Député européen).

Le BN indique qu'ils aimeraient avoir un retour de chaque rencontre et ajoute qu'il faudra aller revoir ce député après le 31 mai.

Jean-Louis Beauvois, de **la FFMC 91**, insiste sur le fait que nous devons argumenter sur le respect du principe **de subsidiarité pour faire échec à l'instauration d'un CT européen**.

Le DG rappelle ce qu'est le principe de subsidiarité : il vise à privilégier le niveau national d'un pouvoir de décision aussi longtemps que le niveau européen ne peut pas agir de manière plus efficace. Frédéric Jeorge profite de l'occasion pour rappeler aux antennes de communiquer également auprès de leurs députés européens sur le MEP Ride.

Philippe Stoppacher, de **la FFMC 13**, demande si l'antenne doit **recontacter Dominique Vlasto**.

Le DG répond que cela a déjà été fait par la FFMC nationale. Philippe aimerait avoir un retour sur cette relance. Le DG indique qu'il a rédigé trois pages de compte rendu dans le dernier Bulletin de liaison. Par ailleurs, Philippe revient sur le sujet des interventions ERJ et demande si **la FCPE** a des conseils locaux que les antennes pourraient contacter. Le BN confirme l'existence d'antennes locales de la FCPE.

**La FFMC 76** réagit à la dernière campagne de communication diffusée par **la Sécurité routière** (motard qui se tue en rase campagne). Il note que de nombreux défauts affectent actuellement les voies de circulation, et notamment les départementales qui ont été très abîmées l'hiver dernier. Il s'étonne que l'argent des radars ne serve pas, comme c'était prévu, à l'entretien des routes.

France, du Bureau national, indique que cela n'existe que « *chez les bisounours* ». Concernant la communication sur l'image du motard auprès du grand public, la FFMC indique qu'elle travaille actuellement avec ses partenaires sur une campagne de promotion des utilisateurs de 2/3RM (roues-motorisés).

Pierre Leclerc, de **la FFMC Paris Petite Couronne (PPC)** demande si la FFMC ne peut pas, au niveau européen, se positionner purement et simplement contre le CT.

La question ayant déjà été posée plus tôt, le DG reprend les mêmes éléments de réponse.



Le **BN** demande à la salle si elle a des questions à propos de la menace d'**équipements de protection individuels obligatoires** ou plus généralement sur les suites stratégiques de notre présence au CNSR. Cet appel reste sans réponse.

Chrystel Beis, de la **FFMC 974**, demande si le **nombre de réponses** que la FFMC a reçues des **députés sollicités** concernant le CT est connu.

Eric Thiollier estime que la moitié des députés sollicités ont pris le temps de répondre.

Michel Laurent, de la **FFMC 69**, déplore un **problème de communication interne** à la FFMC, des antennes avec le national (BN/SN) et du national aux antennes. En prenant l'exemple d'**ERJ** il indique que rien qu'en Région Alpes Auvergne, l'antenne pourrait avoir le nombre de personnes suffisant pour une nouvelle formation.

Le Bureau national indique que certaines antennes ont déjà des intervenants formés et que la priorité doit être donnée aux antennes n'ayant pas ou ayant trop peu d'intervenants. Le CMSR indique que le SN envoie des informations relatives à l'organisation des formations sur les listes de diffusion/discussion. Il pointe également le manque de rigueur des antennes dans l'envoi des candidatures.

Fabienne Janneau, de la **FFMC PPC**, également intervenante ERJ, regrette que l'intégration des formations dans « Sides » soit limitée aux seules **interventions réalisées dans les collèges**. Elle indique que l'antenne PPC est déjà intervenue dans des classes de secondes (sur sollicitation de l'Éducation nationale) et déplore que ces interventions, qui ont donc eu lieu en lycées, ne puissent être comptabilisées dans « Sides ». Elle demande si le logiciel peut évoluer sur ce point. Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche de sensibilisation des parents sur l'importance d'équiper correctement leurs enfants, elle demande si la FFMC réclame toujours aujourd'hui une réduction du taux de la Taxe sur la Valeur ajoutée (ou une remise fiscale adaptée) sur les équipements de sécurité.

A propos de « Sides », le Bureau national répond que l'agrément de l'Éducation nationale a été accordé au programme d'interventions ERJ pour les actions dans les collèges. L'**agrément** a été accordé pour 5 ans mais la possibilité d'ajouter les lycées dans « Sides » doit être discutée. En ce qui concerne les équipements de protection, c'est un point qui peut être abordé avec les représentants de parents d'élèves. Le DG précise que la baisse de la **TVA** est toujours un combat de la FFMC, même si le contexte économique n'est pas favorable. Reste à savoir quels sont les **équipements** qu'il est possible d'intégrer dans cette demande. Fabienne pense que le casque (obligatoire) pourrait être une base.

Francisco Vittorino, de la **FFMC PPC**, indique que, faute de place attribuée à son antenne, il attend depuis 10 mois pour suivre une **formation ERJ**. Il demande si l'on peut mettre en place un formulaire en ligne pour s'inscrire.

Le Bureau national répond que les places sont attribuées en priorité aux antennes qui n'ont pas d'intervenants puis à celles qui n'en ont pas assez au regard du nombre d'interventions qu'elles réalisent. A ce jour, il n'est pas possible pour la FFMC nationale de financer l'organisation de plus de trois sessions de formation par an. Pour avoir plus de places pour les formations, l'antenne PPC devrait donc essayer de faire plus d'interventions.

Francisco répond que les intervenant de PPC sont « actifs » et qu'ils ont des difficultés à trouver des moments pour intervenir.

Monique, de la **FFMC 06**, dit qu'ERJ est un dossier très important pour la FFMC. Elle demande s'il y aura parmi les commissions de travail qui auront lieu dimanche matin, une commission **ERJ** et s'il serait possible d'ici la fin de l'année d'organiser un séminaire pour les intervenants formés, comme cela avait été fait il y a quelques années.

La proposition de commission de travail sur ERJ étant fermement appuyée par l'antenne PPC, le BN accepte qu'elle ait lieu.

A propos des **Équipements de Protection Individuels (EPI)**, Jean-Louis Beauvois, de la **FFMC 91**, relève une incohérence entre la position de la FFMC, qui est contre l'obligation d'en porter, et celle de l'**Association pour la Formation Des Motards (AFDM)** qui rend le port de ces équipements obligatoires pour participer à ses stages « Perf ». Il s'étonne par ailleurs que le BN n'ait pas présenté de résolution cette année.

Concernant l'AFDM, France Wolf répond que l'obligation faite aux stagiaires de porter un équipement de protection relève de la responsabilité de l'organisateur du stage pour assurer la sécurité des participants. Il s'agit ainsi davantage d'une nécessité juridique plutôt que d'un positionnement politique.

Concernant l'absence de résolution, le BN indique qu'il n'a simplement pas jugé utile d'en présenter une cette année. Il précise que ca ne sert à rien de présenter des résolutions « pour le plaisir ».

Frédéric Pierret, de l'**antenne 54 et membre de l'AFDM**, réagit à l'intervention de Jean-Louis et tient à préciser que l'AFDM ne sanctionne pas les stagiaires qui ne portent pas d'équipements de sécurité. Si un stagiaire n'a pas tous les équipements demandés par l'AFDM, les formateurs lui prêtent, dans la mesure du possible, ce qu'il lui manque.

Le BN ajoute qu'il y a une différence entre une obligation de port sanctionnée par une amende et par un retrait de point comme l'envisage la DSCR, et la « forte recommandation » de s'équiper qui est faite par l'AFDM ou dans Moto Magazine.

Jean-Raphael Altabef, de **la FFMC PPC**, s'étonne de la passivité de la salle et demande ironiquement où sont les motards en colère et s'ils dorment. Il comprend que le BN a besoin des positionnements de la salle concernant les mesures qui seront étudiées par le CNSR (et notamment la menace des équipements obligatoires). Pour faciliter les débats, il l'invite à poser clairement les questions auxquelles il souhaite des réponses. Que doivent faire les antennes par rapport aux discussions du CNSR?

France répond que, sur les EPI, la position de la FFMC peut être résumée en « *pas d'obligation, pas de sanction mais de la sensibilisation* ». Elle ajoute que les motards sont sensibilisés à la nécessité du port de l'équipement.

Jérôme, de **la FFMC 47**, se demande si **la Mutuelle des motards** pourrait réduire les primes d'assurance des **motards bien équipés**.

Patrick Jacquot, Président Directeur Général (PDG) de la Mutuelle Des Motards, indique que la Mutuelle investit déjà dans l'équipement des motards (remboursement de l'équipement en cas de sinistre, sensibilisation de tous les sociétaires à la nécessité de bien s'équiper, etc.). Mais elle tient à laisser aux motards le choix de leur niveau d'équipement. La Mutuelle est en phase avec la FFMC. Frédéric Roy rappelle aussi que ce serait s'aventurer sur un terrain glissant : à terme, les motards ayant le plus de moyens et pouvant alors s'offrir l'équipement le plus complet (airbag ?) paieraient moins cher que ceux disposant de faibles revenus et ne pouvant se protéger qu'avec un équipement "de base".

### III. Présentation du rapport financier 2012

Cf. annexes.

Sandrine Chauvet, de la **FFMC 91**, demande pourquoi il n'y a qu'un **Compte Épargne Temps** (CET) ouvert alors qu'il y a plusieurs salariés. Le Bureau national précise qu'il s'agit d'un « *CET globalisé* ». Sandrine demande également combien **d'étiquettes « certifiées NF – recommandés par la FFMC »** ont été vendues par l'AFNOR en 2012.

Réponse : les comptes ont été arrêtés avant ceux de l'AFNOR.

Laurent, de la **FFMC PPC**, observe une **baisse du nombre d'adhérents** prévue pour 2013. Il demande quel est le delta prévu entre 2012 et 2013 .

Patrick Vriet, membre du BN et Trésorier national, répond qu'au 14 mai, la FFMC enregistrait une baisse du nombre de ses adhérents de quasiment 4,5%.

David, de la **FFMC 06**, remarque que la FFMC enregistre des provisions pour **créances douteuses et souhaite savoir qui sont ces « clients douteux »**. il demande également des précisions sur la vente de **vente de valeur mobilière** à hauteur de 100.000 €

Patrick Vriet, explique qu'il s'agit de la vente de bons de caisse et/ou de virements (aller-retour par rapport à un fond de roulement) avec le Compte Sur Livret (CSL) de la FFMC.

Fabrice Vidal, mandataire sur la trésorerie, ajoute qu'une des créances douteuses est attribuée à la Mutuelle (à supprimer par un jeu d'écriture l'année prochaine car créance non due).

Xavier, de la **FFMC 67**, pense qu'il y a une réflexion à mener sur le **montant de la cotisation pour certains types de personnes** (étudiants, chômeurs, etc.).

La FFMC a plusieurs fois répondu à cette question. Il faut favoriser la qualité des adhésions et non la quantité. France ajoute que l'augmentation du nombre d'adhérents est un des objectifs de la modernisation de la communication de la FFMC. Fabrice, mandataire trésorerie, ajoute que c'est également l'objet de GAEL Motard. Frédéric Jeorge tient également à informer les militants que la FFMC est la seule association de motards en Europe à augmenter ses effectifs.

Joël, de la **FFMC 66**, souhaite savoir combien d'adhérents ont souscrit au prélèvement automatique mis en place au début de l'année.

Patrick, du BN, indique que 20 personnes ont souscrit pour 2013 et 34 pour 2014 et rappelle que pourtant, cette demande de mettre en place le prélèvement automatique venait des antennes qui pour autant "ne le vendent" pas à leur adhérents.

## IV. Présentation des budgets prévisionnels

Cf. annexes.

Laurent, de la **FFMC PPC**, trouve les prévisions faibles concernant l'estimation du **coût des locaux du SN** après le déménagement des Éditions.

Patrick, du BN, avoue un certain optimisme. La FFMC espère que les Éditions de la FFMC l'hébergeront toujours à prix réduit dans leurs nouveaux locaux.

Laurent s'étonne également qu'aucune somme ne soit allouée à la **formation des militants** pour 2014.

Patrick répond que ce budget est un premier jet et que la ligne pourra être augmentée par la suite.

Norbert Cabrol, de la **FFMC 73**, interroge le BN sur l'augmentation importante du **coût du Caillou**.

Patrick Vriet explique que la FFMC assumera à partir de 2013, l'intégralité des coûts d'impression et de routage du Caillou. Ces coûts étaient auparavant pris en charge par les Éditions de la FFMC. Mais au regard des difficultés économiques que celles-ci traversent actuellement, la FFMC a jugé équitable de reprendre ces coûts à sa charge. De fait, la convention qui liait la FFMC aux Éditions concernant l'édition du Caillou a été révisée. Elle prévoit quand même de facturer aux Éditions des prestations publicitaires (dans le Caillou et sur le site internet). Charge aux antennes d'inciter maintenant leurs adhérents à souscrire à la version électronique afin de diminuer ce coût.

Bernard, de la **FFMC 42**, s'inquiète de la **baisse importante des ressources financières de la FEMA**. Pour lui, une fédé forte c'est aussi une FEMA forte.

Un militant de la **FFMC 69** relève une incohérence dans les chiffres du bilan prévisionnel. Fabrice confirme qu'il s'agit d'une « coquille ».

## V. Présentation des Vérificateurs aux comptes (VAC)

Thierry Solda Busson remercie Marc Leblanc pour son travail d'analyse.

Il donne ensuite lecture de leur rapport.

Voir le rapport en annexe.

## VI. Trésorerie des antennes : quelques chiffres

Patrick Vriet présente ensuite quelques chiffres à propos de la trésorerie des antennes. Voir powerpoint d'information en annexes.

Philippe Stoppacher, de la **FFMC 13**, précise que la proposition de son antenne à propos des **dons** faits lors des adhésions en ligne visait simplement à permettre une information des adhérents. L'antenne trouve important de prévenir l'adhérent que le don qu'il fait en même temps qu'il paye son adhésion en ligne reviendra, non pas à son antenne de rattachement, mais à la FFMC nationale. Cela doit lui permettre de faire un choix éclairé.

Francis Compère, de la **FFMC 79** indique qu'il n'acceptera pas de passer sur **SCOTR** tant qu'il n'aura pas été associé à l'élaboration du cahier des charges de l'outil.

Les vérificateurs aux comptes répondent que les antennes n'ont pas l'obligation de passer sur SCOTR, ils conseillent l'outil pour améliorer la gestion de l'association. Ils rappellent qu'ils ne détiennent pas le rôle de décision du BN.

Pierre Leclerc, de la **FFMC PPC**, précise que l'outil **SCOTR** est là pour harmoniser la présentation des comptes des antennes et simplifier ainsi le travail de vérification des VAC.

Régis, de la **FFMC 88**, demande une précision sur le calcul du nombre moyen d'adhérents par antenne présenté précédemment.

Chrystel Beis, de l'**antenne 974**, indique qu'à la **Réunion** peu de personnes adoptent le **prélèvement automatique** car le prix d'un prélèvement est de 1,70 €.

Naïs Chauvin, de la **FFMC 13**, demande combien d'année de cotisation représente le **fond de roulement pour le national**.

Patrick Vriet, du BN, répond qu'il représente actuellement un peu plus d'un an de salaires. Il précise justement que, contrairement aux antennes, la FFMC nationale se doit

d'avoir le maximum d'années de cotisations d'avance en réserve car elle doit assurer la pérennité des emplois du SN.

Frédéric Pierret, de la **FFMC 54**, pense que SCOTR permet une meilleure transmission d'informations lors des changements de bureaux au sein des antennes. Il ajoute que SCOTR est un très bon outil, notamment grâce à sa fonction de ré-adhésion automatique.

D'une manière générale, le BN rappelle aux antennes que les outils informatiques tels que SIDES, SCOTR, GAEL... ne sont pas des logiciels achetés dans le commerce. Ils sont le fruit d'un travail conséquent de la part de notre mandataire, Cyrille Petion (FFMC 33), et que ces outils ont été créés suite à un besoin du Mouvement.

## VII. Vote des résolutions règlementaires

Cf. annexes.

## VIII. Présentation visuelle des candidats au Bureau national et des candidats aux postes de vérificateur aux comptes (VAC)

Les candidats au Bureau national et aux postes de VAC, se présentent.

## IX. Proposition de commissions de travail

A l'initiative des FFMC 06 et PPC, une commission de travail sera dédiée à la formation ERJ. Elle sera animée par Frédéric Roy.

William Tournier, de l'**AFDM 59** propose une commission de travail sur le thème des jeunes : comment les attirer à la FFMC ? Quelle place pour les jeunes dans le Mouvement FFMC ?



## Suite de l'Assemblée générale, le 20 mai 2013

### I. Compte-rendu des commissions de travail

#### 1. Commission Sécurité routière

Cf. Annexes.

La **FFMC 51** demande si une **journée d'action** est prévue.

Eric, Délégué général, répond qu'aucune manif' n'est prévue mais rappelle qu'une opération « motard d'un jour » est prévue avec les députés européens le 26 juin (MEP Ride). Un rassemblement de motards devrait également être organisé autour du 2 juillet, le jour du vote de la directive sur le contrôle technique par le Parlement européen.

Yannick Picard, directeur des rédactions **Éditions de la FFMC** pointe le problème que rencontrent les **écoles/centres de formation pour trouver de lieux/espaces de formation**. Lorsque l'on parle d'infrastructures, il faut poser la question de la disponibilité d'espaces pour la formation des conducteurs. Il faudrait qu'il y ait plus de centres de formation.

Marc Bertrand répond qu'il en a parlé au Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR). Il avait été question un temps de créer des pôles de sécurité routière qui mettraient justement à disposition des pistes de conduite, mais l'idée a été abandonnée.

#### 2. Commission formation des militants

Cf. Annexes.

Pour Jean-Louis Beauvois, de la **FFMC 91**, le **plan de formation** présenté par le BN n'est pas vraiment un plan de formation mais uniquement un document recensant les formations existantes. Il souhaiterait avoir un document plus construit avec des échéances, des objectifs, etc.

France Wolf répond qu'il existe un tableau plus fourni qui répond à cette demande. Il sera mis à disposition sur l'extranet.

Elle indique que la formation des militants est déjà une réalité à la FFMC et que recenser ces formations et trouver le moyen de les pérenniser, c'est établir un plan de formation. Par ailleurs, elle rappelle le document réalisé par le groupe de travail issu de la commission des coordinateurs sur le rôle (et la formation donc) du coordinateur ; et précise que ce doc sera ajouté à ce plan de formation dès que présenté en commission des

coordinateurs. France ajoute que le "vrai" problème de la formation du militant c'est le financement desdites formations.

### 3. Commission communication

Les rapporteurs, Jean-Louis Beauvois (antenne 91) et Jean-Marc Belotti (antenne PPC), présentent leur compte rendu. Cf. annexes.

La commission propose au vote deux résolutions :

« *L'assemblée valide l'adoption d'une charte graphique dans le but d'unifier et renforcer sa communication ainsi que celle de ses antennes* ».

« *Le logo antenne reprend le logo national auquel sont associés le numéro et le nom du département* ».

Damien, de la **FFMC 63**, demande si ce nouveau logo acte la **disparition de la colère à la FFMC**.

Jean-Marc, rapporteur de la commission répond que le mot colère ne sera pas désolidarisé du logo, la définition de l'acronyme apparaîtra dès que cela sera possible en dessous du logo. Le DG rappelle aux antennes que le mot « colère » n'a pas toujours été intégré dans le logo de la FFMC. Ce fut le cas de 1987 à 1997 et de 2001 à 2003.

Charles Henri, de la **FFMC PPC**, propose de d'inscrire **Citoyens & Motards** au lieu de Motards & Citoyens afin que le C de FFMC ne soit pas confondu avec le C de Citoyens.

Francisco Vlttorino, de la **FFMC PPC**, se dit choqué par le **nouveau logo**. Sur le fond, il trouve que la nouvelle charte graphique est trop « politiquement correcte ». Sur la forme, il fait remarquer que, de loin, le M du logo est « illisible ». Il demande si les antennes seront accompagnées pour l'application de la charte graphique à leur site internet.

Le BN confirme que les antennes auront toute l'aide nécessaire pour mettre en place la nouvelle charte graphique. Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du site internet qui est prévue, il sera proposé aux antennes un « thème » à appliquer à leur site internet.

Pierre Leclerc, de la **FFMC PPC**, rejette la nouvelle charte graphique. Il affirme qu'il est un motard en colère et que c'est pour cette raison qu'il est dans cette association. Pour lui, la colère peut être légitime.

Le BN lui répond qu'il ne s'agit aucunement de changer le nom de l'association.

Yvon Bonaldo, de la **FFMC 67**, propose d'insérer le nom complet entre « FFMC » et la signature.

Marc Bertrand, du **secrétariat national**, dit que la FFMC reste ce qu'elle a toujours été. Il ajoute qu'il est régulièrement en relation avec les **pouvoirs publics** et que, dans ce contexte, la colère n'a pas besoin d'être affichée tout le temps. C'est dans les faits que nous sommes en colère, dans nos paroles et dans nos actes, la charte graphique n'est qu'un affichage.

Pierre, de la **FFMC 22**, apprécie le **nouveau logo** présenté. Il pense qu'il n'y a pas besoin d'écrire la colère tant qu'on l'exprime.

Magalie Cravoisier, de la **FFMC 60**, tente d'apaiser les militants présents. Le changement fait toujours peur. Mais elle est convaincue de **l'apport de cette nouvelle charte graphique**. Elle pense que la FFMC et ses antennes perdent de leur crédibilité en affichant des logos disparates. « FFMC » est un acronyme, il n'est pas obligatoire de l'écrire en entier à chaque fois. Pour ces raisons, l'idée du nouveau logo est bonne. Cela aide le Mouvement à avancer. Même avec ce nouveau logo, les motards seront toujours en colère. L'objectif est seulement d'améliorer notre image et notre communication.

France, du BN, précise que la définition de l'acronyme FFMC est inscrite dans nos statuts et que pour changer cela il serait nécessaire de convoquer une Assemblée générale Extraordinaire et il faudrait que l'AGE vote la disparition du mot colère et son remplacement par celui de citoyen, ce que nous ne sommes pas entrain de faire. Eric, DG, ajoute qu'il n'est pas question de changer le nom de la FFMC. C'est une évolution du visuel qui a pour objectif de valoriser le travail des antennes et de rassembler les personnes qui peuvent être rebutées par l'image actuelle de l'association.

Manuel Marsetti, de la **Mutuelle des Motards**, **trouve que la communication présentée est efficace**. Frédéric Roy ajoute que le travail de la Fédération ne se résume pas par les manifestations : aujourd'hui 95% du travail de la FFMC est du travail à long terme. Or, l'image perçue de la FFMC c'est à 95% les manifestations. Il faut rééquilibrer la communication.

Jacques Barac, de la **FFMC 30**, félicite le Bureau national et le SN pour **le logo et sa signature**.

Chrystel Beis, de la **FFMC 974**, indique que sur le logo antenne, il y a la place d'ajouter Fédération Française des Motards en Colère. Elle pense que **personne n'aura le réflexe d'aller en bas de page pour voir la définition de l'acronyme**. Le Bureau national lui répond que l'objectif est d'expliquer que l'on est pas que des gens en colère.

#### 4. Commission jeunes

Présentation de la Commission : cf. annexes.

La commission s'est interrogée sur la place des jeunes de la Fédération et des nouveaux arrivants. L'idée est de ne pas diviser mais de travailler sur différentes thématiques. La commission a essayé de travailler sur des données chiffrées. Les personnes présentes ont réfléchi sur les leviers et les freins de l'intégration par les jeunes de la Fédération. La commission propose ces pistes pour un travail ultérieur : elle propose de pérenniser cette réflexion ; elle propose de travailler de manière transversale au Mouvement FFMC (elle remercie la participation des personnes présentes AFDM, FFMC, etc.) ; elle propose de mettre en place cette commission de manière permanente ; enfin, la commission propose de mettre en place un outil de travail mutualisé.

Sandrine Chauvet, de la **FFMC 91**, demande si la commission est tombée d'accord sur la **définition de ce qu'est un « jeune »** ? Le porte parole de la commission indique que c'est une réflexion en cours.

Sophie Brunette, de la **FFMC 22**, fait remarquer que lorsque il est question de « **jeunes** », on peut parler de « jeune motard », de « jeune tout court » mais aussi les « jeunes adhérents ». Pour elle, c'est une réflexion à mener.

#### 5. Commission ERJ

Présentation de la commission : cf. annexes.

Sandrine Chauvet, de la **FFMC 91**, demande si la commission a identifié la **cause des non interventions des correspondants ERJ**. LE BN répond qu'il s'agit bien souvent d'erreurs de casting (ex. : intervenants indisponibles en semaine) ou non possibilité d'interventions suite à un changement de mode de vie (ex. : déménagement, etc.).

Olivier le Chapelain, de la **FFMC 43**, pense qu'il ne faut pas seulement intervenir auprès des cyclomotoristes mais de tout le monde.

Fabienne Jeannot, de la **FFMC PPC**, rappelle qu'il a été compliqué de mettre en place cette commission et **met en cause la présentation de rapport de commission**. Selon elle, il manquerait des éléments dans le rapport. Elle demande également qu'une commission ERJ ait lieu à chaque Assises.

## II. Présentation des candidats au bureau national.

### Francis Cervellin se présente.

Jacques Barac, de la FFMC 30, félicite le BN pour le travail réalisé en 2012. Jacques pense que les gens échantent sur des sujets et que cela ne peut pas intéresser tout le monde. Jacques est gêné par la position de Francis concernant des conversations soit disant « inutiles » entre personnes de la Fédération.

Sophie Brunette, de la FFMC 22, fait partie d'une antenne ne comptabilisant que peu de membres. Ils ont monté un salon il n'y a pas longtemps et cela a bien fonctionné. Elle pense que certaines antennes doivent aller voir ce qui se passe ailleurs. Elle ajoute que les antennes ne sont pas des moto clubs.

Fabienne Jeannot, de l'antenne PPC, demande à Francis quelle a été son activité au sein du BN et qu'est-ce qu'il envisage de faire pour les trois ans à venir. Francis répond qu'il s'est occupé de Stop Vol. Il a effectué 24 déplacements dans l'année, 12 réunions de BN et à énormément travaillé chez lui.

Jérôme, de la FFMC 91, demande quelles sont les perspectives de Francis concernant le dossier Stop Vol.

Francis réponds qu'il a la chance de disposer de collaborateurs efficaces au SN, d'autant que la commission Stop Vol repart de loin depuis que Bulle est partie. Le vol moto augmente et la vente d'antivols certifiés NF et recommandés par la FFMC est en baisse, la commission fait face à une conjoncture particulièrement défavorable.

### Philippe Ledunq se présente.

Jean-Marc Belotti, de l'antenne PPC, parle de la difficulté de « capter » les jeunes. Il demande quelle est la position de Philippe sur les jeunes, s'il a des idées pour rendre la Fédé un peu plus « sexy ».

Philippe répond qu'il n'a pas forcément d'idées précises mais qu'il pense nécessaire de travailler sur le sujet.

Sandrine Chauvet, de la FFMC 91, demande quels sont les dossiers qui l'intéresse.

Philippe indique qu'il est « en attente » des dossiers que ses collègues voudront bien lui donner car certains dossiers sont actuellement bien gérés et il ne voudrait pas perturber un travail de qualité.

### Frédéric Roy se présente.

Jean-Marc Belotti, de l'antenne PPC, précise avoir été un peu choqué par certains propos de Frédéric (à propos des réflexions négatives faites en direction des antennes). Pour lui, il est très important de garder à l'esprit d'où l'on vient.

Philippe, de la FFMC 91, félicite Frédéric pour sa bonne analyse de la situation concernant le fédéralisme. Il se demande comment recréer le fédéralisme.

Olivier, de la FFMC 43, est gêné par le manque de débat sur le logo. Un adhérent de la FFMC 13 est scandalisé par le fait que les 3 candidats « démolissent » les antennes. Il pense que les antennes font aussi beaucoup de travail et que les propos des trois candidats lui paraissent irrespectueux.

France, du BN, dit qu'évidemment tout n'est pas négatif, mais qu'il faut tout de même se demander pourquoi trois membres du BN, à différents niveaux de mandats et sans concertation, émettent les mêmes avis et soient aussi déçus ? Même si cela n'est pas agréable, l'assemblée doit entendre ce mal-être exprimé.

Norbert Cabrol, de la FFMC 73, est déçu, blessé par les militants et par les membres du BN. Ces derniers lui paraissent défaitistes. Il indique alors que la FFMC a des motifs pour être positive : par exemple, le Projet Associatif 2 (PA2). Norbert explique ensuite qu'il ne voit pas le BN comme un adversaire. Il pense que la Fédération a besoin de personnes motivées pour développer le PA2, les synergies régionales, etc.

### III. Vote pour les candidats au Bureau national

Voir annexes.

### IV. Élection des Vérificateurs aux comptes (VAC)

Voir annexes.

### V. Présentation des antennes 05 et 51

Voir annexes.

## Clôture des Assises.

## Annexes

### I. Vote des Résolutions

Nombre de votants : (83 antennes + 3 structures + 3 associations nationales) x 3 délégués = 267 votants. Quorum fixé statutairement au tiers des antennes ou structures à jour de cotisation représentées par au moins un délégué, soit 29 antennes ou structures représentées par au moins un délégué.

Nombre de votants présents : Cent quatre vingt douze. Soixante neuf antennes sont présentes. Trois structures et deux associations nationales sont présentes.

Résolutions adoptées à la majorité relative des suffrages exprimés.

#### - Résolution n°1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activités annuel du Bureau National, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

<b>Pour : 165</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 4</b>
-------------------	-------------------	-----------------------

193 votants à partir de ce point.

#### - Résolution n°2

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier annuel du Bureau National, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés.

<b>Pour : 170</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
-------------------	-------------------	-----------------------

#### - Résolution n°3

L'Assemblée Générale donne au Bureau National quitus de sa gestion pour cet exercice.

<b>Pour : 168</b>	<b>Contre : 3</b>	<b>Abstention : 3</b>
-------------------	-------------------	-----------------------

#### - Résolution n°4

L'Assemblée Générale, sur proposition du Bureau National, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 51.681,71 €, au compte report à nouveau.

<b>Pour : 172</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
-------------------	-------------------	-----------------------

194 votants à partir de ce point.



**- Résolution\_n° 5**

L'Assemblée Générale de la FFMC, après avoir entendu la lecture des budgets prévisionnels 2013 et 2014 approuve lesdits budgets.

<b>Pour : 158</b>	<b>Contre : 1</b>	<b>Abstention : 11</b>
-------------------	-------------------	------------------------

**- Résolution n°6**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de mise en œuvre, de publicité ou autres, résultant des résolutions votées.

<b>Pour : 166</b>	<b>Contre : 3</b>	<b>Abstention : 4</b>
-------------------	-------------------	-----------------------

Votes suivants le 20 mai 2013. Nombre de bulletins distribués : 196.

**- Résolution n°7**

L'assemblée de la Fédération française des Motards en Colère valide l'adoption d'une charte graphique et d'un nouveau logo dans le but d'unifier et renforcer sa communication ainsi que celle de ses antennes.

<b>Pour : 140</b>	<b>Contre : 11</b>	<b>Abstention : 6</b>
-------------------	--------------------	-----------------------

**- Résolution n°8**

Le nouveau logo est constitué des lettres FFMC, qui sont l'acronyme de la Fédération Française des Motards en Colère, et de la « signature » Motards & Citoyens, tel que présenté.

<b>Pour : 108</b>	<b>Contre : 37</b>	<b>Abstention : 19</b>
-------------------	--------------------	------------------------

**- Résolution n°9**

Le logo antenne reprend le logo national auquel sont associés sur sa droite le numéro et le nom du département.

<b>Pour : 140</b>	<b>Contre : 17</b>	<b>Abstention : 12</b>
-------------------	--------------------	------------------------

**- Résolution n°10**

L'assemblée générale élit Francis Cervellin au Bureau national de la FFMC.

**Pour : 125      Contre : 7      Abstention : 16**

**- Résolution n°11**

L'assemblée générale élit Philippe Leduncq au Bureau national de la FFMC.

**Pour : 134      Contre : 7      Abstention : 12**

**- Résolution n°12**

L'assemblée générale élit Frédéric Roy au Bureau national de la FFMC.

**Pour : 125      Contre : 8      Abstention : 7**

**- Résolution n°13**

L'assemblée générale nomme Marc Leblanc et Thierry Solda Busson vérificateurs aux comptes jusqu'aux assises 2014 et les charge de faire un rapport sur les comptes 2013 de la fédération et de ses antennes.

**Pour : 166      Contre : 3      Abstention : 0**

**- Résolution n°14**

L'assemblée générale valide la création des antennes FFMC 05 et 51.

**Pour : large majorité**

## II. Autres annexes

Afin de ne pas surcharger le document, les autres annexes ont été ajoutées au dossier de compte rendu d'Assises.